

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2 (maire suppléant)
	Madame Myriam Belley	conseillère district n° 1
	Monsieur Simon Lemieux	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Richard Bujold	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Simon Deschênes	Maire
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de madame le maire suppléant Ariane Lévesque.

1.- Ouverture

21-11-305

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption du procès-verbal

21-11-306

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Nouveaux membres du conseil municipal

Suite aux élections du 7 novembre 2021, de nouveaux conseillers prennent place aux sièges suivants :

- District 1 : Madame Myriam Belley
- District 3 : Monsieur Simon Lemieux (candidat sortant : Marc Portelance)
- District 5 : Monsieur Richard Bujold (candidat sortant : Benoit Thibault)

Le maire suppléant, Ariane Lévesque, remercie les membres qui ont quitté l'équipe municipale et participé au développement de la ville durant les 4 dernières années.

Elle remercie également Allen Cormier, candidat sortant, et félicite Guy Bernatchez qui prend le relais au poste de préfet de la MRC Haute-Gaspésie.

4.2 Défilé du Père Noël

Le défilé du Père Noël est organisé par un comité créé par le Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Monts et aura lieu le 4 décembre 2021 dans le secteur Tourelle. Le comité remercie les commerçants participants, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la télé communautaire pour leur soutien à l'activité.

Pour plus de détails, surveillez les journaux et les réseaux sociaux.

4.3 Mise à jour des travaux aéroport

Article sur Radio-Canada.ca :

[Pierre Fitzgibbon et Pierre Dufour inaugurent l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts](#)

Le ministre responsable du Développement économique régional et de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, et Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ont atterri lundi à l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts.

Fièremment, le maire de Sainte-Anne-des-Monts, Simon Deschênes, était sur le tarmac, lundi, pour les accueillir. C'était le premier vol depuis la remise à neuf de l'aéroport.

Simon Deschênes était accompagné de plusieurs élus de la Gaspésie. Parmi eux, étaient présents le toutnouveau préfet de la MRC de Haute-Gaspésie Guy Bernatchez, ainsi que les maires de Mont-Saint-Pierre et de Sainte-Madeleine-de-la Rivière-Madeleine, Magella Émond et Joël Côté.

5.- Administration

21-11-307

5.1 Projet d'aménagement de parcs intergénérationnels (PRIMADA) - Protocole d'entente.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a présenté un projet de parcs intergénérationnels auprès du ministère des affaires municipales et de l'habitation selon la résolution 20-09-191 et que le projet a été réalisé.

CONSIDÉRANT que le ministère doit être en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, un protocole d'entente établit les droits et obligations de la Ville relatifs aux travaux subventionnés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Simon Deschênes à signer le protocole d'entente avec le ministère des affaires municipales et de l'habitation relatif à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

21-11-308

5.2 Temps accumulé pour Steve Dumont et David Castonguay

CONSIDÉRANT que selon la nouvelle entente des cadres des services d'urgence, les gardes effectuées les jours fériés devaient être calculées temps double.

CONSIDÉRANT que l'intérim exercé par David Castonguay au poste de directeur des travaux publics depuis début septembre a entraîné l'accumulation d'heures supplémentaires.

CONSIDÉRANT qu'aucun des employés concernés ne pourra solder les heures accumulées en temps repris avant la fin de l'année.

CONSIDÉRANT que d'autres employés pourraient être dans une situation identique et ainsi faire le même genre de demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Martin Richard à valider les montants à verser pour la garde et le temps supplémentaire auprès des employés concernés et à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

21-11-309

5.3 Adoption des états financiers vérifiés 2020 - OMH

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver les états financiers vérifiés de l'OMH pour l'année 2020 tels que déposés lors de la présente séance.

ADOPTÉE

21-11-310

5.4 Mandat donné à Me Thibault pour représenter la ville dans le dossier en cours LFG

CONSIDÉRANT que LFG construction a intenté une procédure judiciaire contre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts suite aux travaux réalisés à la Maison de la Culture.

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater un procureur pour la représenter dans ce dossier.

CONSIDÉRANT que Me Philippe Thibault de la firme Avocats BSL accepterait ce mandat et a déposé une convention d'honoraire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser Martin Richard à signer le mandat et la convention d'honoraire.

ADOPTÉE

21-11-311

5.5 Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseillère Ariane Lévesque soit nommée maire suppléant dès ce jour et jusqu'à son remplacement.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers de septembre 2021

Les états financiers de septembre 2021 sont déposés devant le conseil, et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

21-11-312

6.2 Approbation des écritures au journal général pour septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de septembre 2021, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

21-11-313

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 34579 à 34626, pour un montant de 301 887,39 \$

- les comptes à payer, chèques n^{os} 34627 à 34724, pour un montant de 837 917,95\$
- pour un total de 1 139 805,34 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

21-11-314

6.4 Aides financières aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

Centre de la petite enfance la Marée montante : 224,20 \$

Gabriel-Le Courtois pour l'album des finissants 2022 : 500,00 \$

ADOPTÉE

21-11-315

6.5 Aide financière pour le défilé du père Noël

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière d'un montant de 1 000 \$ au Club Optimiste pour soutenir l'activité prévue le 4 décembre prochain « le défilé du père Noël » organisé dans le secteur Tourelle de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

21-11-316

7.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – aliénation des lots 4 882 315, 4 882 316, 4 882 322, 4 882 402, 4 882 403 et 4 882 405

CONSIDÉRANT que M. Régis Bélanger souhaite vendre les lots 4 882 315, 4 882 316, 4 882 322, 4 882 402, 4 882 403 et 4 882 405 à Mme Enya Lafontaine, propriétaire de lots contigus.

CONSIDÉRANT que M. Régis Bélanger conserve les lots 4 882 317, 4 882 318, 4 882 320 et 4 882 900.

CONSIDÉRANT qu'une offre d'achat a été acceptée par le vendeur des lots 4 882 315, 4 882 316, 4 882 322, 4 882 402, 4 882 403 et 4 882 405 sous réserve de l'autorisation de la CPTAQ.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation doit être adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation.

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande présentée par M. Régis Bélanger, pour aliéner les lots 4 882 315, 4 882 316, 4 882 322, 4 882 402, 4 882 403 et 4 882 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

8.- Règlements

9.- Travaux publics

- 21-11-317 9.1 Autorisation de paiement facture 762-0001797 de la firme GHD Consultants Ltée - réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1 et lot 2
- CONSIDÉRANT la résolution 21-06-170 mandant la firme GHD au montant de 63 185,00 \$, plus taxes, pour la surveillance géotechnique des travaux de construction du projet de l'aéroport.
- CONSIDÉRANT la facture 762-0001797 relative aux coûts du 29 août 2021 au 16 octobre pour réhabilitation et mise aux normes de l'aéroport au montant de 30 210,77 \$ taxes incluses.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au paiement de la facture 762-0001797 pour un montant de 30 210,77 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.
- ADOPTÉE
- 21-11-318 9.2 Autorisation de paiement facture 1652147 à Stantec pour la surveillance de chantier - Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport
- CONSIDÉRANT les résolutions 19-09-232 et 21-06-178 mandant Stantec pour services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réhabilitation de la piste et mise aux normes de l'aéroport pour un montant total de 318 500,00 \$.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au paiement de la facture 1652147 pour un montant de 64 472,23 \$ taxes comprises. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.
- ADOPTÉE
- 21-11-319 9.3 Autorisation de paiement #1 à Roy et Duguay selon la facture 4784 pour la modification de l'intersection entre la 1^{re} Avenue Ouest et la 11^e Rue Ouest
- CONSIDÉRANT la résolution 21-06-145 relative à la recommandation de Stantec d'accepter la soumission des Entreprises Roy et Duguay pour la modification de l'intersection entre la 1^{re} Avenue Ouest et la 11^e Rue Ouest au montant de 187 232,02 \$ taxes incluses.
- CONSIDÉRANT la recommandation de STANTEC pour le paiement du décompte #1 pour un montant de 85 576,55 \$ excluant les taxes et incluant la retenue de 10% d'un montant de 9 508,51\$.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement du décompte #1 selon la facture 4784 des Entreprises Roy et Duguay au montant de 98 391,64 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-39-711.
- ADOPTÉE
- 21-11-320 9.4 Autorisation de paiement 3 aux Entreprises Roy, Duguay et associés - Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport, lot 1
- CONSIDÉRANT la résolution 21-05-136 acceptant la soumission des Entreprises Roy, Duguay et associés au montant forfaitaire de 2 217 441,72 \$, excluant les taxes, pour la réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts – lot 1.
- CONSIDÉRANT la facture 4768 de Roy, Duguay et associés au montant de 330 897,01 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT l'autorisation de la demande de paiement 3 de Stantec au montant de 380 448,84 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 138 271,72 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 3 aux Entreprises Roy, Duguay et associés au montant total de 380 448,84 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

21-11-321

9.5 Autorisation de paiement 3 aux Entreprises Mont-Sterling - Réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport - lot 2.

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-137 acceptant la soumission des Entreprises Mont-Sterling au montant forfaitaire de 3 382 750,65 \$, excluant les taxes, pour la réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts – lot 2.

CONSIDÉRANT la facture 108011670 des Entreprises Mont-Sterling au montant de 1 443 040,76 excluant les taxes.

CONSIDÉRANT la demande de paiement 3 de Stantec au montant de 1 659 136,11 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalisant à ce jour un montant de 173 139,54 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 3 aux Entreprises Mont-Sterling au montant total de 1 659 136,11 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

21-11-322

9.6 Autorisation de paiement facture 60726056 de Tetra Tech pour étude de mise aux normes des stations d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-169 donnant mandat à la firme de consultants Tetra Tech pour la réalisation d'une étude de mise aux normes des stations de pompage d'eau potable sur tout le territoire de la Ville au montant de 47 290,00 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT la visite d'un technicien senior de la firme Tetra Tech du 13 au 15 juillet 2021 et la livraison du rapport en lien avec la visite.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 60726056 des honoraires professionnels de la firme Tetra Tech au montant de 1 435,64 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

21-11-323

9.7 Autorisation de paiement facture 1648750 de Stantec pour modification de l'intersection de la 1^{ère} Avenue Ouest et de la 11^e Rue Ouest.

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-282 concernant la demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

CONSIDÉRANT que le montant alloué lors de la demande pour la surveillance des travaux était calculé selon 10 % de la somme totale des travaux prévus pour un montant de 180 775,00 \$.

CONSIDÉRANT que l'évaluation de Stantec pour la surveillance de chantier est finalement prévue à 8 975,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 1648750 de Stantec consulting Ltd. au montant de 1 813,75 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-39-711.

ADOPTÉE

- 21-11-324 9.8 Autorisation de paiement facture 762-0001899 de GHD pour la modification de l'intersection entre la 1^{re} Avenue Ouest et la 11^e Rue Ouest.

CONSIDÉRANT la résolution 21-09-270 acceptant la soumission de l'entreprise GHD pour la surveillance géotechnique des travaux de planage et de resurfacement de l'intersection entre la 1^e Avenue Ouest et la 11^e Rue Ouest pour un montant de 7 193,00 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT la facture 762-0001899 relative à la modification de l'intersection sus mentionnée pour la période du 1^{er} septembre au 16 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 762-0001899 à l'entreprise GHD au montant de 3 400,66 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-39-711.

ADOPTÉE

- 21-11-325 9.9 Mandat de la firme conseil Activa Environnement Inc pour la réfection d'une portion de l'aqueduc près du parc industriel

CONSIDÉRANT que le projet de réfection d'une portion d'aqueduc près du parc industriel est assujéti à une demande d'autorisation en vertu du paragraphe 4 du 1^{er} alinéa de la LQE (travaux en milieux humides et hydriques).

CONSIDÉRANT que l'offre de service déposé par la firme conseil Activa Environnement pour un montant de 10 953 \$ pour effectuer la caractérisation écologique et la demande d'autorisation ministérielle pour des travaux en milieux humides et hydriques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'accepter l'offre d'Activa Environnement telle que déposée au dossier de la séance pour en faire partie intégrante, au montant de 10 953 \$, excluant les taxes.
- d'autoriser Activa Environnement à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

- 21-11-326 10.1 Embauche de préposés maintenance loisirs sur liste de rappel

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour préposé de maintenance loisirs voirie sur liste de rappel sur le site Québec-Emploi, dans l'Avantage Gaspésien et sur le site internet de la ville.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, le comité de sélection a retenu deux personnes :

- 1- Stéphane Laflamme
- 2 - Stéphane Blanchette

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'embauche de Stéphane Laflamme et de Stéphane Blanchette au poste de maintenance loisirs sur liste de rappel aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

21-11-327

10.2 Embauche d'une commis bibliothèque sur liste de rappel

CONSIDÉRANT la démission de Nathalie Ross au poste de commis bibliothèque le 9 octobre 2021.

CONSIDÉRANT la résolution 21-10-301 prévoyant l'affichage du poste.

CONSIDÉRANT l'urgence à devoir remplacer le départ de Nathalie Ross.

CONSIDÉRANT que Kimberley Sergerie a travaillé comme étudiante durant la période estivale en tant que commis bibliothèque et qu'elle a posé sa candidature sur le poste (liste de rappel).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de Kimberley Sergerie dès le 17 octobre 2021 au poste de commis bibliothèque sur liste de rappel aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

11. Incendie

12.- Période de questions

Madame le maire suppléant répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

21-11-328

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 34.

ADOPTÉE

ARIANE LÉVESQUE
MAIRE SUPPLÉANT

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cg
